



<http://www.mairiedecante.fr>

PROCÈS VERBAL DU 23 MAI 2023

Convocation le 12/05/2023

L'An Deux Mil Vingt-trois, à 17h30, Le Conseil Municipal de la Commune de Canté, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M Eric CANCEL, Maire.

Début de séance : 17h32

Etaient présents, tous les membres en exercice, à l'exception de :

Absent :

Absent excusé : Marion LAFFITTE DE PETIT, Wendy BURG, Hubert GRAS

Absent représenté :

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil :

Mme Nadine CLAPIER est désignée pour exercer cette fonction

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

ORDRE DU JOUR de la présente séance :

Approbation du procès-verbal du 04/04/2023
Délibération vote des taxes locales 2023 annule & remplace delib 2023/017
Délibération SDE09- travaux de rénovation appareils coffret B
Délibération DM1 abonder le compte 20422
Délibération achat parcelle C175
Délibération validation des devis fenêtres & volets roulants de l'école
Délibération validation des devis pour la rénovation de la façade mairie
Délibération validation des devis pour les places de stationnement parcelle C175
Délibération validation de la banque pour le prêt achat de la maison 3 rue de la crypte
Demande de subvention du foyer rural de St Quirc
Contrat de maintenance des aires de jeux
Questions diverses

Vote du scrutin pour la séance : ordinaire

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil qu'en vertu du décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021, **depuis le 1er juillet 2022**, la réforme des règles de publicité et de conservation des actes pris par les communes & EPCI diffère. Le compte rendu du conseil municipal est remplacé par la liste des délibérations & arrêtés étudiés, puis par l'élaboration d'un procès-verbal qui sera publié, après approbation, lors du prochain conseil municipal.

ARRETÉ du PROCÈS-VERBAL de la séance du 04/04/2023

au scrutin ordinaire comprenant les délibérations suivantes :

Délibération audit énergétique de la salle polyvalente **approuvée à l'unanimité N° d'ordre : 2023/012**

Délibération achat d'une bande de terrain de 4m de la parcelle C231 **approuvée à l'unanimité N° d'ordre : 2023/013**

Délibération approbation et vote du compte de gestion 2022 **approuvée à l'unanimité N° d'ordre : 2023/014**

Délibération approbation et vote du compte administratif 2022 **approuvée à l'unanimité N° d'ordre : 2023/015**

Délibération affectation du résultat 2022 **approuvée à l'unanimité N° d'ordre : 2023/016**

Délibération vote des taxes locales 2023 **approuvée à l'unanimité N° d'ordre : 2023/017**

Délibération versement au SIVE de la subvention pour les coopératives scolaires **approuvée à l'unanimité N° d'ordre : 2023/018**

Délibération subventions 2023 accordées aux associations et au SIVE **approuvée à l'unanimité N° d'ordre : 2023/019**

Délibération création d'un poste d'adjoint Technique principal 1 classe **approuvée à l'unanimité N° d'ordre : 2023/020**

Délibération vote du budget primitif 2023 **approuvée à l'unanimité N° d'ordre : 2023/021**

Arrêtés Municipaux pris depuis le 04/04/2023 :

Portant demande de débit de boissons labyrinthe *N° d'ordre : 2023/014*

Portant avancement d'échelon BOUDOT Tony *N° d'ordre : 2023/015*

Ces PV n'apportant aucune remarque sont adoptés à l'unanimité ou si des observations ont été apportées, elles sont consignées ci-dessous :

OBSERVATIONS	SIGNATURES	
	Secrétaire de séance	Président/Maire

EXAMEN DES DELIBÉRATIONS & DES DÉCISIONS A PRENDRE ce jour

Délibération vote des taxes locales 2023 annule & remplace délib 2023/017

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la délibération 2023/017 prise lors du dernier conseil n'est pas conforme car le vote des taux ne respecte pas les règles de liens.

Si nous souhaitons conserver la variation différenciée, le taux de TFNB ne peut être supérieur à 72.41%.

En respectant le calcul de la règle des liens : $\text{Produit attendu}/\text{produit N-1} = \text{taux à appliquer}$ (6 chiffres après la virgule), M le Maire propose au vote la base et le taux des différentes taxes locales suivante pour l'année 2023

	Bases 2022 effectives	Taux 2022	Bases 2023 prévisionnelles	Taux voté 2023	Total 2023
--	--------------------------	-----------	-------------------------------	-------------------	------------

	Bases 2022 effectives	Taux 2022	Bases 2023 prévisionnelles	Taux voté 2023	Total 2023
Taxe foncière (bâti)	160 918	33.29*	175 900	31.48*	55 373
Taxe foncière (non bâti)	26 819	77.04	28 500	72.85	20 762
Taxe d'habitation (TH)	26 027	17.64	27 875	16.68	4 650
CFE	0	0	0	0	0
s/TOTAL					80 785
Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés					5 667
TOTAL PREVISIONNEL AU TITRE DE LA FISCALITE LOCALE 2023					86 452

* dont le taux départemental de 21.15

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales. La sur ou sous compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021, par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020 et à l'allocation compensatrice TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels.

Le coefficient correcteur communal pour 2023 est : 12 713

La taxe CFE & CVAE ont été transférées à la CCPAP à compter du 01/01/2022 qui reversera une participation fixe à la commune.

La commission finance à l'unanimité a décidé de diminuer les taux d'impositions pour l'année 2023.

→ **Approuvé à l'unanimité**

Délibération SDE09- travaux de rénovation appareils coffret B

Des travaux d'éclairage public concernant la rénovation de coffrets B épars sur la commune doivent être réalisés. Ces travaux relèvent du SDE09 auquel la commune a délégué sa compétence en la matière. La commune a donc demandé une estimation de ces travaux au SDE09. Le montant estimé des travaux s'élèvent à 34 600, maîtrise d'œuvre SDE comprise. Après déduction de la participation éventuelle du Conseil départemental et du financement propre du SDE09, la part restant à charge de la commune est estimée à 7 600€. La contribution qui sera demandée à la commune est susceptible de varier par rapport à cette estimation en fonction du coût final des travaux réalisés. Toutefois le montant maximal qui sera versé au SDE09 est plafonné à cette estimation majorée de 10%. Si le montant final des travaux générerait un dépassement de l'estimation supérieur à 10%, une nouvelle délibération serait nécessaire.

Le versement de cette contribution sera imputé au compte 6558 chapitre 65. Cette dépense n'ayant pas été

prévue dans le budget, nécessitera une DM au moment de son paiement.

→ **Approuvé à l'unanimité**

Délibération DM1 abonder le compte 20422

Afin de pouvoir respecter la délibération 2020/033 concernant l'octroi de subvention accordée aux propriétaires pour la rénovation des façades, le compte 20422 doit être approvisionné. Or lors du vote du budget cette ligne budgétaire a été oubliée.

Il convient donc de prendre une décision modification pour alimenter le compte 20422 Dépenses d'investissement au chapitre 20 selon le dispositif suivant :

- Compte 20422 chapitre 20 +4 500€
- Compte 215 chapitre 21 -4 500€

→ **Approuvé à l'unanimité**

Délibération achat parcelle C175

M le Maire propose la validation de la délibération actant l'achat de la parcelle C175 pour un montant de 10 000 €. Cela pourrait permettre de réaliser du stationnement supplémentaire et par la même occasion de retirer une verrue dans le centre bourg.

→ **Approuvé à l'unanimité**

Délibération validation des devis fenêtres & volets roulants de l'école

M le Maire propose la validation d'un devis concernant le remplacement des fenêtres de l'école ainsi que l'installation de volets roulants dans une classe :

- Devis de SMA à Saverdun d'un montant de 14 436,05 TTC
- Devis de Atmosphère rénovation d'Auterive d'un montant de 14 332,39 TTC.

Cent quatre euros séparent ces deux entreprises. Pour information concernant le SAV, l'entreprise d'Auterive qui avait remporté le marché de l'école n'arrive pas à trouver une solution pour un dysfonctionnement persistant sur un store roulant, problème encore non solutionné à ce jour.

Le conseil municipal se prononce sur SMA

→ **Approuvé à l'unanimité**

Délibération validation des devis pour la rénovation de la façade mairie

M le Maire propose la validation d'un devis concernant la rénovation de la façade de la Mairie.

- Devis de l'entreprise INACIO Façades pour un montant TTC de 6 633 € TTC
- Devis de l'entreprise Jean Paul Rodrigues pour un montant de 10 129,35 € TTC.

La différence porte sur le prix du m2 (99 € pour INACIO et 106€ pour Rodrigues) et sur la surface (67m2 pour INICIO et 95m2 pour Rodrigues).

Le conseil municipal se prononce sur INACIO

→ **Approuvé à l'unanimité**

Délibération validation des devis pour les places de stationnement parcelle C175

Pour l'instant seul devis d'un montant de 44 296,12 € TTC comprenant la démolition du garage, la construction d'un mur sur trois côtés et un revêtement tri-couche au sol nous est parvenue.

Au vu du montant un second devis va être demandé. M le Maire propose donc de reporter la délibération car il faut échanger sur la nécessité de démolir le garage ou non ce qui devrait réduire le montant du devis.

→ **Délibération reportée**

Délibération validation de la banque pour le prêt achat de la maison 3 rue de la crypte

Une demande de simulation de prêt de 53 000€ sur 15 ans a été demandé à la banque postale et au crédit mutuel. M le Maire fait lecture des propositions :

	Trimestriel	Annuel	Commission
La banque postale	Taux fixe à 4.24%	Taux fixe à 4.29%	0.20% du montant du prêt
Crédit mutuel	Taux fixe à 4.55%	Taux fixe à 4.55%	100€ au déblocage

Le conseil municipal se prononce sur La Banque Postale & sur un remboursement trimestriel.

→ **Approuvé à l'unanimité**

Demande de subvention du foyer rural de St Quirc

En date du 07 avril 2023 (quelques jours après le vote du budget) la commune a reçu une demande de subvention du foyer rural de St Quirc d'un montant de 200€. Une réserve de 256€ est prévue dans notre budget.

Le CM après avoir constaté que le cerfa de demande était complet & que des habitants de la commune étaient adhérents à cette association, se prononce sur l'octroi de 100€

→ **Approuvé à l'unanimité**

Contrat de maintenance des aires de jeux

Nos aires de jeux sont sollicitées par un usage quotidien, parfois avec une utilisation intense ou la malveillance peut augmenter le vieillissement de nos équipements. Il est donc indispensable, la réglementation l'impose, de mettre en place, outre le contrôle mensuel effectué par notre agent, une maintenance efficace afin de garantir la sécurité des enfants, et de nous prémunir de tout risque d'accident et de demande de dommages imputables au tribunal, ainsi que d'augmenter la pérennité de nos équipements.

Le prestataire LOISIRS DIFFUSION (prestataire ayant vendu et posé les structures) propose le devis suivant : 1 passage annuel par an au tarif de 400€ TTC.

QUESTIONS DIVERSES :

Information de M le Maire : Une société proposant de l'agri-photovoltaïque sur des parcelles au chemin du coteau a pris contact avec plusieurs propriétaires. La société viendra courant juin, présenter aux membres du conseil le projet avec cartographie.

Information de M le Maire : Un recommandé du tribunal administratif est arrivé ce jour en Maire. M le Maire est assigné à comparaitre par un habitant de la commune, dans le cadre d'un refus d'autorisation de travaux pour la pose d'un mobil home.

Information de M le Maire : Un contact a été pris auprès d'une société pour des informations sur la pose de photovoltaïque sur la toiture des bâtiments publics.

Fin de séance : 19h20